RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du 18 JUIN 2016

portant désignation des responsables des unités opérationnelles au titre du programme « Développement et transfert en agriculture »

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu la décision du 10 juin 2016 portant désignation des responsables de budgets opérationnels au titre du programme « Développement et transfert en agriculture » ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables des unités opérationnelles au titre du programme « Développement et transfert en agriculture » sont désignés selon la répartition mentionnée à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 18 JUIN 2016

La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises,

La Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises

Catherine GESLAIN-LANEELLE

Annexe

RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE	NUMÉRO DE L'UNITÉ OPÉRATIONNELLE
Le chef du service gouvernance et gestion de la PAC au sein de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises BOP 0775-C001	
Le sous-directeur gouvernance et pilotage au sein de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises	0775-C001-2000